



Inter
Africaine de la
Prévention des
Risques
Professionnels

FICHE TECHNIQUE

27^{ème} JOURNEE AFRICAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS JAPRP

Thème central :

« La sécurité et santé au travail à l'épreuve de la sécurité routière : quelle synergie d'actions entre les acteurs publics et privés ».

Sous-thème :

« Impacts socio-économiques et prévention des accidents liés aux déplacements routiers : obligations et rôle de l'employeur ».

30 AVRIL 2023

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La journée africaine de la prévention des risques professionnels, célébrée le 30 avril de chaque année dans les pays membres de l'IAPRP depuis son lancement en avril 1997 à Bamako au Mali, se tiendra en 2023 autour des thème et sous-thème suivants :

Thème central : **« La sécurité et santé au travail à l'épreuve de la sécurité routière : quelle synergie d'actions entre les acteurs publics et privés ».**

Sous-thème : **« Impacts socio-économiques et prévention des accidents liés aux déplacements routiers : obligations et rôle de l'employeur ».**

En effet, selon le rapport 2018 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur la situation de la sécurité routière dans le monde, les décès sur les routes restent inacceptablement élevés, avec une estimation de 1,35 millions de décès évitables et 50 millions de traumatismes chaque année. Les accidents de la route coûteraient à la plupart des pays du monde l'équivalent de 3% de leur Produit Intérieur Brut (PIB). 13 millions de décès et 500 millions de traumatismes supplémentaires sont susceptibles d'être causés, et pourraient entraver le développement durable des pays à revenu faible ou intermédiaire.

L'Afrique enregistre le taux le plus élevé de mortalité lié aux accidents de la circulation avec 26,6/100.000 habitants, suivi de l'Asie avec 20,7/100.000 habitants comparé au taux mondial qui est de 18,2 pour 100.000.

La sécurité routière demeure dès lors une préoccupation d'ordre mondial. A ce titre, plusieurs initiatives allant dans le sens de l'amélioration de la sécurité routière se sont multipliées partout dans le monde et particulièrement en Afrique.

Depuis 2015, la journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route a été instaurée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans le cadre des efforts mondiaux pour améliorer la sécurité routière.

Aussi, dans sa résolution 74/299, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2021-2030, la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière, avec pour objectif de réduire d'au moins 50% le nombre de morts et de blessés sur les routes au cours de cette période¹.

Concernant la Sécurité et la Santé au Travail (SST), le transport routier qui demeure un secteur stratégique de développement économique des états, reste l'un des secteurs les plus préoccupants. De manière plus globale, le risque routier en entreprise nécessite une prise en charge optimale dans la politique de sécurité et santé au travail.

C'est donc à juste titre que les états membres de l'Interafricaine de la Prévention des Risques Professionnels (IAPRP) ont adopté le thème central : **« La sécurité et santé au travail (SST) à l'épreuve de la sécurité routière : quelle synergie d'action entre les acteurs publics et privés »**, en vue de promouvoir et mettre en œuvre des actions visant à réduire considérablement les risques liés au transport routier, tout en garantissant **« un environnement de travail sûr et sain en tant que principe et droit fondamentaux au travail »**, thème de la **journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 2023**.

¹ Plan mondial Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030

I. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES, RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACTS SOUHAITÉS

1. Objectif général de la JAPRP

Créer un cadre formel de collaboration entre acteurs publics et privés en vue de développer et mettre en œuvre des programmes garantissant la sécurité routière dans le cadre de la politique de sécurité et santé au travail.

2. Objectifs spécifiques

- 1) Présenter un état des lieux de la sécurité routière au niveau national et dans les entreprises (cadre juridique encadrant la sécurité routière au niveau national et la gestion du risque routier en entreprise, principales parties prenantes, dispositifs de prévention, ...)
- 2) Déterminer les difficultés rencontrées par les structures publiques et privées dans la gestion de la sécurité routière de manière générale et du risque routier en particulier dans les entreprises à forte mobilité routière ;
- 3) Proposer une stratégie nationale de promotion de la sécurité routière et une approche globale de prévention des accidents routiers en entreprise.

3. Résultats attendus

- 1) Un état des lieux de la sécurité routière au niveau national et de la gestion du risque routier dans les entreprises est présenté ;
- 2) Les difficultés rencontrées par les structures publiques et privées dans la gestion de la sécurité routière de manière générale et du risque routier en particulier dans les entreprises à forte mobilité routière sont déterminées ;
- 3) Une stratégie nationale de promotion de la sécurité routière et une approche globale de prévention des accidents routiers en entreprise est proposée.

4. Impacts souhaités

- 1) Les institutions nationales et les entreprises définissent et adoptent des stratégies de promotion de la sécurité routière et de prévention des accidents routiers ;
- 2) Les acteurs publics et privés collaborent pour garantir la sécurité routière à tous les niveaux ;
- 3) Le nombre de victimes d'accidents de la circulation est considérablement réduit tant au niveau national que dans les entreprises à forte mobilité routière.

BENEFICIAIRES

- Pouvoirs publics -Ministères et Structures sous tutelle ;
- Partenaires nationaux et internationaux ;
- Employeurs, Chefs et Gérants d'entreprises, Organisations des Employeurs ;
- Travailleurs, Syndicats et Représentants des travailleurs ;
- Agents des ONSS et Professionnels de la sécurité et santé au travail ;
- Associations, ONG et Réseaux en sécurité et santé au travail ;
- Élèves, Étudiants, Enseignants et Chercheurs.

II. SUGGESTIONS D'ACTIVITES DANS TOUS LES PAYS.

1. Date de tenue de la JAPRP

Chaque pays devra célébrer la 27^{ème} JAPRP entre le 28 et le 30 avril 2023.

2. Comité scientifique JAPRP

Un Comité scientifique sera constitué au niveau Pays pour :

- Préparer et organiser la 27^{ème} JAPRP ;
- Identifier les conférenciers et proposer un programme de célébration nationale ;
- Évaluer la qualité technique et scientifique des travaux à présenter ;
- Suivre la mise en œuvre des résolutions et/ou des recommandations.

3. Rapport de synthèse de la JAPRP

Chaque pays devra rédiger et transmettre au Secrétariat Général de l'IAPRP, un rapport de synthèse ainsi que les photos et vidéos de la 27^{ème} JAPRP afin d'animer le site de l'association.

4. Stands

Des stands pourront être tenus et/ou mis à la disposition des bénéficiaires.

5. Journées spécifiques et Mois de la Prévention en Afrique (MPA)

Le mois d'avril étant dédié à la prévention des risques professionnels, il doit être animé par tous les Partenaires intervenant dans le champ de la sécurité, de la santé, du bien-être au travail et de la protection de l'environnement.

Les thèmes retenus pour la célébration des journées spécifiques, doivent obligatoirement être liés à celui de la JAPRP et subsidiairement à une problématique de l'association, de l'ONG, du Réseau ou du Partenaire.

III. IDENTIFICATION DES PARTENAIRES

Il est fortement recommandé à chaque pays d'associer à cette célébration les partenaires suivants :

- les Institutions internationales concernées par le thème ;
- les Ministères concernés par le thème ;
- les Intersyndicale en SST et organisations des travailleurs ;
- les Organisation des employeurs ;
- les Universités, Ecoles et Centres de formation professionnelle.